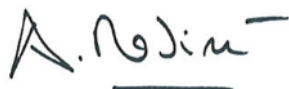


.../...

De plus, des mesures seront effectuées dans les locaux de l'école Nicolas Roland, dans la continuité des interventions, sans impact sur le domaine public.

Les usagers circulant dans les voies précitées devront se conformer aux restrictions de circulation imposées par la signalisation réglementaire de chantier.

Nous vous remercions de votre compréhension face à la gêne occasionnée par cette intervention. Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



Arnaud ROBINET
Maire de Reims
Vice-président du Grand Reims
délégué aux voiries rémoises



Laure MILLER
Adjointe au maire de Reims déléguée
aux espaces publics